

FAVORISER L'ATTRACTIVITE ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	 INCITER ET SOUTENIR LES ETUDIANTS EN MEDECINE	
	Enjeux	Attirer les étudiants en médecine générale pour une installation dans l'Aude.
	Actions	Bourse d'études pour les étudiants de 3e cycle en médecine générale
	Bénéficiaires	Etudiants en 3e cycle ayant choisi la spécialité « médecine générale », en contrepartie d'un engagement à s'installer sur les territoires identifiés dans l'Aude comme prioritaires en déficit en matière de soin.
	Pilote	Département de l'Aude – Pôle des Solidarités
	Partenaires et ressources partenariales	ARS Faculté de médecine Ordre des Médecins
	Moyens mobilisés	5 étudiants par an pourront bénéficier de cette aide. L'intervention départementale prend la forme d'une BOURSE mensuelle de 1 000 € , attribuable pendant le stage effectué en dernière année (SASPAS- stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée), pour un stage auprès d'un médecin généraliste soit pour une durée maximale de 6 MOIS. L'aide est versée mensuellement et peut être cumulée avec le Contrat d'engagement de service public (CESP). Une convention précisant les conditions liées à l'obtention de l'aide départementale sera conclue entre le Département et le bénéficiaire.
	Conditions de l'aide	Engagement à s'installer pendant 5 ans dans le territoire de la zone concernée, inscrit dans une convention à intervenir
	Coût estimé	6 000 € par bénéficiaire soit : 30.000 € pour 5 étudiants par an
	Pièces à transmettre dans le cadre de la demande	- Dossier individuel complété - lettre de motivation - certificat de scolarité (à renouveler chaque année) - relevé d'identité bancaire. - copie CESP
Indicateurs du suivi et évaluation proposée	Nombre d'internes aidés Nombre d'internes installés dans l'Aude après leur cursus.	